

Madame La Rectrice,

Lors du dernier CTA, les syndicats ont rejeté unanimement vos propositions de dotation pour le premier et second degrés.

Pour le premier degré, si nous saluons l'effort fait par l'administration pour améliorer la dotation globale, nous déplorons l'inégalité d'investissement en fonction des territoires. L'école maternelle et primaire sont un élément important dans le tissu social de nos terres rurales. Ainsi le SNALC accueille avec bienveillance la mise en place de classes dédoublées dans les milieux socialement défavorisés, mais refuse qu'elle se fasse au détriment des communes d'arrière-pays ; nous le savons tous, un village sans école est un village à l'agonie. A cet âge, les enfants ont besoin de structures d'accueil à taille humaine, et proches du domicile familial ; à notre sens, les économies d'échelle sur cette tranche d'âge sont humainement indéfendables.

Pour le second degré, les dotations qui nous ont été présentées, et qui font suite à la réforme du collège et du lycée, viennent accroître la concurrence entre les disciplines et les établissements, et in fine, appauvrir l'offre éducative sur notre territoire. Nous ne reviendrons pas sur tous les problèmes causés par ces réformes, qui épuisent les personnels et poussent les parents à se tourner vers l'enseignement privé.

Néanmoins nous restons plus que dubitatifs quant aux méthodes de calculs de ces dotations.

A la rentrée 2018, l'académie prévoyait en collège 1694 élèves en plus, l'administration avait répondu à cette hausse par une variation d'emploi de +81. A la rentrée 2019, ce sont 2086 collégiens supplémentaires que nous attendons, et vous prévoyez de ne créer que 67 ETP de moyens supplémentaires. Devons-nous comprendre que plus la hausse des effectifs est importante, plus la création de poste doit être restreinte... ? Et le tableau s'assombrit encore lorsqu'on étudie avec attention le détail de ces « moyens d'enseignement » : ce +67 correspond en fait à une suppression de -4,5 Heures Poste, mais à la création de 71,5 HSA! Vous comptez donc sur les collègues déjà saturés pour absorber entièrement la hausse démographique. Si l'administration voulait tester la résilience de ses enseignants, la méthode choisie est la bonne.

Les économies seront substantielles puisqu'à partir de la 2^e, Les HSA sont moins bien rémunérées que les HP. Mais qui peut encore oser parler de « moyens supplémentaires » d'enseignement. Comment penser qu'un professeur qui sera désormais responsable de 375 élèves aura les moyens de s'en occuper correctement ; il fera ce qu'il peut, jusqu'à ce qu'il décide de jeter l'éponge, comme de plus en plus de collègues...

Dans tous les établissements les collègues commencent à être confrontés à ce que sera leur quotidien à la rentrée prochaine : nombre de classes trop élevé, classes surchargées, services partagés, fin des groupes de compétences en langue, fin des expérimentations en SVT et Physiques etc...

Pour les lycées généraux et technologiques aussi, le tableau est inquiétant. Alors qu'une importante réforme, rejetée par toute la profession, se met en place, et que les effectifs baissent moins que l'an dernier (moins 187 lycéens en 2019 contre - 297 en 2018), la baisse de dotation a elle augmenté (de -41 en 2018 on passe à - 61,5 en 2019). Les suppressions de postes annoncées : -64,5, alors que les HS augmentent, nous éclairent quant au véritable motif de la réforme du lycée ; faire des économies...

Mais une part non négligeable de ces économies repose sur le projet de décret visant à instaurer la 2^e heure supplémentaire non refusable aux professeurs. Ce dernier a été rejeté hier en CTMEN, à l'unanimité. Dans le même temps, le vœu du SNALC demandant à ce que la 2^e HSA soit majorée au même titre que la première a été adopté à l'unanimité. Le gouvernement s'apprête-t-il à un nouveau passage en force ? Cela serait dangereux dans le contexte actuel...

Mme la rectrice, vous avez justifié ces baisses de dotation par un effort accru envers le premier degré, et avez ajouté que le budget de l'éducation nationale était en hausse cette année. Nous ne vous apprenons pas que d'après le rapport « L'Europe de l'éducation en chiffres », la hausse des dépenses publiques d'éducation de la France, de 2008 à 2014, a été plus que mesurée, la plaçant à peine dans la moyenne Européenne, quand d'autres nations ont fait le choix d'augmenter de façon significative la part de leur PIB consacrée à l'éducation : la Slovaquie a, sur la même période, augmenté de 28% ses dépenses d'éducation avec un PIB en progression de seulement 10% ! A l'extrême, la Finlande qui a pourtant vu son PIB diminuer a fait le choix de continuer d'augmenter ses dépenses d'éducation. Par ailleurs, le coût moyen d'un élève Français est équivalent à la moyenne européenne. Nous ne comprenons donc pas les restrictions budgétaires annoncées. Elles visent à alléger le budget global de l'Etat, mais ne sont pas justifiées au regard des performances du système français...

Il est donc évident que si ces deux dotations, premier et second degrés, restent en l'état, ce sera à nouveau un vote négatif du SNALC.

Par ailleurs, nous considérons que sensibiliser nos élèves sur des questions sociétales comme l'acceptation des différences est une bonne chose, l'éducation nationale porte dans son nom cette vocation à former aussi le futur citoyen. Cependant, nous considérons que cela doit se faire en priorité par des personnels qualifiés comme les Psyen, les infirmières scolaires, les assistants de services sociaux. En effet, s'il est important que la parole se libère, pour le SNALC les heures de vie de classe ont été créés à cet effet ; afin de permettre d'avoir avec les élèves un dialogue de qualité, sans porter atteinte à leur instruction. Nous déplorons que de plus en plus d'interventions relevant du registre de l'éducation plus que de l'instruction soient demandées aux professeurs sur des heures de cours, alors qu'ils sont pris à la gorge par des programmes de plus en plus difficiles à tenir en raison des réductions horaires successives.

Aussi, le SNALC a été choqué par le fait que des pseudos experts en histoire géographie aient pu concevoir un jeu pédagogique intitulé « s'échapper d'Auschwitz » et se félicite que l'Administration l'ait vite retiré de sa plateforme. Nous vous en remercions Madame La Rectrice. Cette course à l'apprentissage par le ludique finit par détourner nos élèves de ce qu'a réellement été l'Histoire. De façon plus générale, le SNALC regrette la mise en avant trop prégnante des pédagogies « innovantes et ludiques ». Si elles sont nécessaires au panel de tout bon enseignant, elles ne sont pas l'alpha et l'oméga d'un enseignement efficace, surtout dans le secondaire. Le ludique doit rester un moyen d'accéder aux connaissances et aux savoir-faire, pas une fin en soi. Cela nous éviterait de tomber dans des dérives comme celle-ci.

Pour terminer, le SNALC apprend avec satisfaction que les fusions des académies de Grande Aquitaine et du Grand Est n'auront finalement pas lieu. Nous vous demandons donc d'œuvrer à la fin des opérations de fusion entre Montpellier et Toulouse. S'il voyait le jour, ce monstre de 13 départements mettrait en péril les conditions de travail de nombreux personnels, à commencer par les administratifs. Nous sommes favorables à la création de passerelles entre les deux académies, visant à améliorer les situations familiales des agents, mais pas à la création d'une super structure, qui à n'en point douter serait défailante sur le plan humain.